

**MINISTÈRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT**

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



MOT DU DIRECTEUR GENERAL



Direction Générale des Impôts : Une administration résolument tournée vers la digitalisation

Face aux différentes mutations en cours, aussi bien au niveau national qu'international, la Direction Générale des Impôts a décidé de se moderniser en saisissant les opportunités qu'offre la digitalisation, à travers les solutions numériques. Dans ce processus, elle a ouvert avec succès, depuis 2017, un ensemble de projets qui la placent déjà, en deux ans, au rang des administrations fiscales de l'Afrique de l'Ouest qui utilisent des solutions innovantes, notamment le portail e-impôts, les applications DGI-Mobile et e-liasse.

L'impact de ces réformes se fait déjà ressentir sur toute la chaîne de résultats de notre administration fiscale : élargissement de l'assiette, efficacité du contrôle, optimisation du recouvrement, célérité dans la gestion du contentieux, optimisation de tous les métiers supports et amélioration de l'offre de service aux contribuables.

A l'heure de ce nouveau paradigme de gestion, j'invite tous les usagers de nos services et les agents de la Direction Générale des Impôts à s'approprier les solutions mises à leur disposition, en vue de permettre à la DGI de jouer pleinement son rôle de mobilisation des recettes fiscales. Nos performances résulteront de notre capacité à nous adapter aux changements induits par ces innovations technologiques.

Nous restons convaincus qu'avec l'aide de la digitalisation, le meilleur reste à venir.

OUATTARA SIE Abou

Directeur Général des Impôts

SOMMAIRE

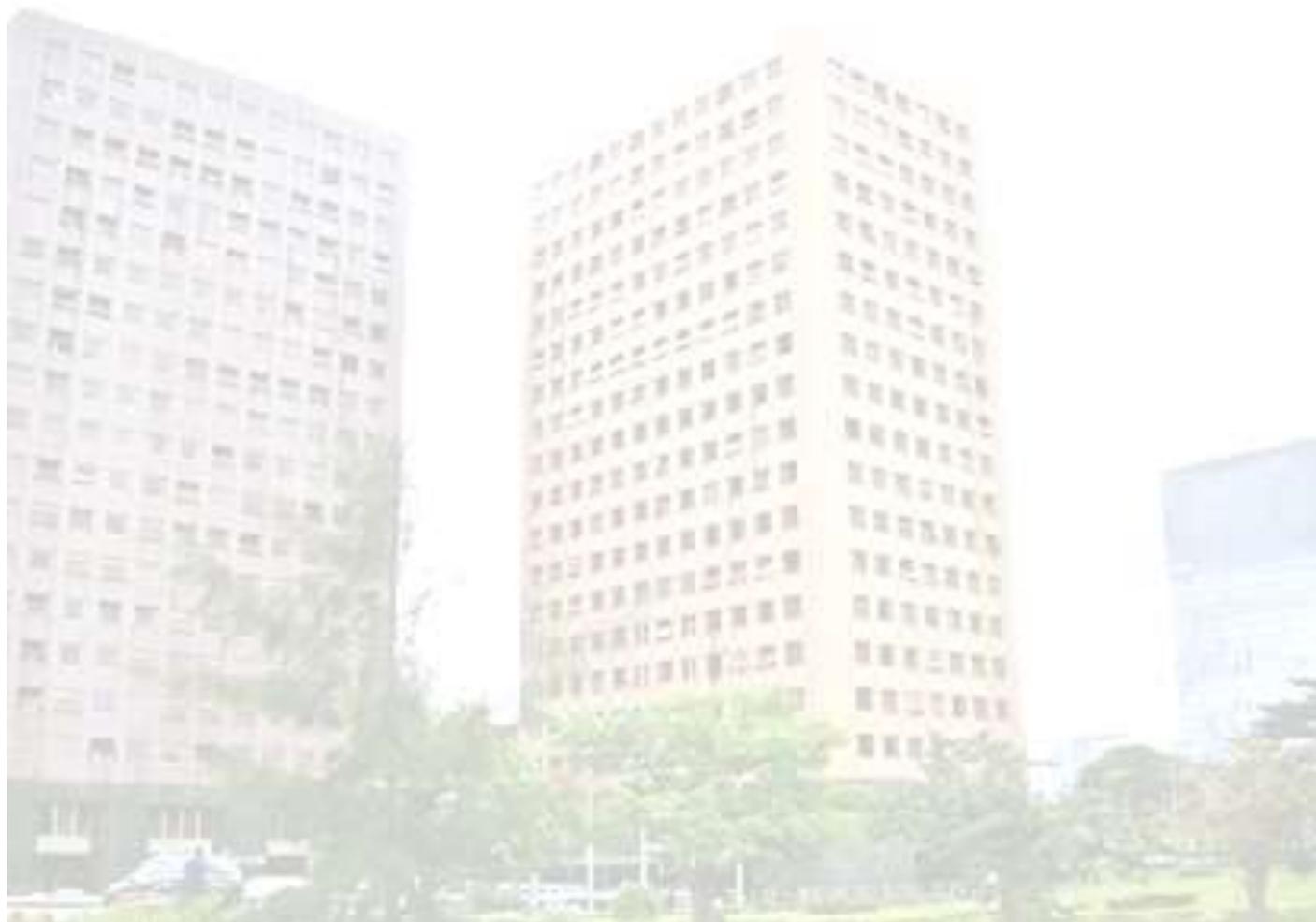
MOT DU DIRECTEUR GENERAL	0
SOMMAIRE	1
LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES ANNEXES	3
LES MISSIONS DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	4
ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	5
Focus : le portail fiscal « e-impots »	7
Chiffres et indicateurs clés de l'année 2018	10
RESULTATS DE GESTION 2018.....	16
I. Missions d'assiette	16
II. Missions de recouvrement.....	22
III. Mission de contrôle et autres actions de lutte contre la fraude fiscale	35
IV. Gestion du cadastre.....	36
V. Domaine et conservation foncière	37
VI. Activités supports à travers les missions et réalisations du Centre de Télé-services Fiscaux (CTF)	38
CONCLUSION	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition du fichier entre les services d'Abidjan et ceux de l'intérieur.....	17
Tableau 2 : Fichier de la DGE et des CME	18
Tableau 3 : Variation du fichier global	18
Tableau 4 : Répartition des contribuables de la DME par tranche de chiffre d'affaires.....	19
Tableau 5 : Présentation des contribuables éligibles au régime de l'Agrément à l'investissement pour l'année 2018 (fichier transmis par le CEPICI).....	21
Tableau 6 : Situation des exonérations fiscales pour l'Habitat Economique et Social au 31 décembre 2018	21
Tableau 7 : Les Impôts sur les Traitements et Salaires (ITS) 2018/2017	23
Tableau 8 : La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) 2018/2017.....	24
Tableau 9 : L'impôt BIC hors pétrole-gaz 2018/2017	25
Tableau 10 : Revenus du pétrole 2018/2017	25
Tableau 11 : Revenus du gaz 2018/2017	26
Tableau 12 : Impôt foncier 2018/2017	26
Tableau 13 : Impôt synthétique 2018/2017	27
Tableau 14 : Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM).....	27
Tableau 15 : l'impôt sur le revenu des créances (IRC).....	28
Tableau 16 : La taxe sur les Opérations Bancaires (TOB).....	28
Tableau 17 : Les droits d'enregistrement HORS cafe cacao	29
Tableau 18 : Les droits d'enregistrement ANACARDE	29
Tableau 19 : Les Droits d'Enregistrement café-cacao.....	30
Tableau 20 : la Taxe ad valorem	30
Tableau 21 : Le produit des vignettes	31
Tableau 22 : Les droits de timbres	31
Tableau 23 : La patente commerce.....	32
Tableau 24 : La patente transport.....	32
Tableau 25 : Recettes domaniales 2018	32
Tableau 26 : Taxe sur les boissons	33
Tableau 27 : Tableau sur la taxe sur les tabacs.....	33
Tableau 28 : contributions de la taxe sur les télécommunications	34
Tableau 29 : contribution de la taxe spécifique sur les consommations téléphoniques	34
Tableau 30 : Synthèse des contrôles fiscaux conclus en 2018.....	35
Tableau 31 : Présentation des émissions d'impôt foncier	37
Tableau 32 : Nombre d'assistances aux contribuables 2018.....	38
Tableau 33 : Nombre de formations aux usagers sur l'année 2018	39

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : ORGANIGRAMME DE LA DGI _____	43
Annexe 2 : Les couts fiscaux par nature d'impôts ne sont pas parvenus au titre de l'année 2018 ___	0
Annexe 3 : Etat des remboursements de crédits de TVA au cours de l'année 2018 _____	0
Annexe 4 : Natures des assistances en 2018 _____	1
Annexe 5 : Point des dépôts des états financiers de l'exercice 2017 via l'application e-liasse à fin décembre 2018 _____	2



LES MISSIONS DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Conformément au décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère Auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la Direction Générale des Impôts est chargée :

- d'élaborer et d'appliquer la législation et la réglementation fiscales et parafiscales;
- de préparer, de négocier et d'appliquer les conventions fiscales internationales;
- de mener les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités locales ;
- d'effectuer le recouvrement des recettes fiscales et parafiscales autres que de porte;
- de gérer le contentieux fiscal ;
- d'assurer la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales;
- d'assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- d'assurer la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence;
- de mener les opérations d'enregistrement et de timbre ;
- de promouvoir le civisme fiscal.

ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

La Direction générale des Impôts est dirigée par un Directeur général nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il a rang de Directeur général d'Administration centrale.

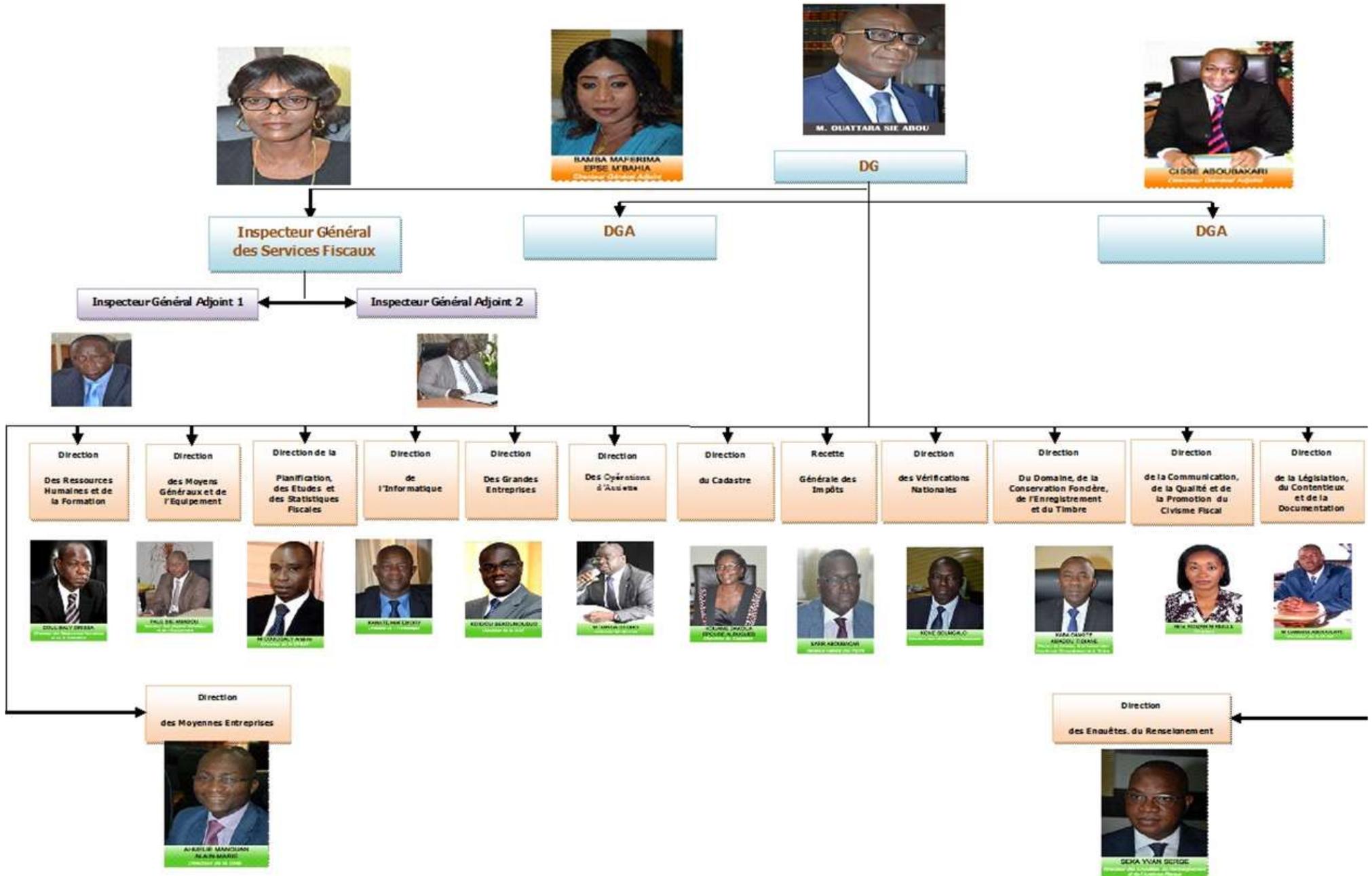
Le Directeur général est assisté de deux Directeurs généraux adjoints nommés par décret pris en Conseil des Ministres et d'un Inspecteur général des Services Fiscaux. Ils ont rang de Directeur général adjoint d'Administration centrale.

Par ailleurs, la Direction générale compte quatorze (14) directions centrales et des services extérieurs (Directions Régionales et Recettes Principales des Impôts).

Les directions centrales sont :

- la Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation ;
- la Direction des Ressources humaines et de la Formation ;
- la Direction des Moyens Généraux et de l'Équipement ;
- la Direction de la Planification, des Études et des Statistiques fiscales ;
- la Direction de l'Informatique ;
- la Direction des Grandes Entreprises ;
- la Direction des Moyennes Entreprises ;
- la Direction des Opérations d'Assiette ;
- la Recette Générale des Impôts ;
- la Direction des Vérifications Fiscales Nationales ;
- la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-risque ;
- la Direction du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement et du Timbre ;
- la Direction du Cadastre ;
- la Direction de la Communication, de la Qualité et de la Promotion Civisme Fiscal.

EQUIPE DE DIRECTION DE LA DGI



Focus : le portail fiscal « e-impots »

L'application « e-impots » est le portail officiel de télé déclaration et de télépaiement des impôts sur internet, mis en place par la DGI. A partir de ce portail, les contribuables peuvent réaliser toutes leurs formalités fiscales.



Adhésion

- Les contribuables relevant de la DGE ou de la DME doivent obligatoirement adhérer au portail e-impots. Un numéro de télédéclarant (NTD) leur est remis, soit par courrier, soit en mains propres.
- L'adhésion au portail e-impots se fait en ligne. A cet effet, le demandeur doit au préalable disposer d'un numéro de compte contribuable (NCC) ainsi que d'un NTD, et suivre la procédure de demande d'adhésion, en cliquant sur le bouton « adhésion » puis le bouton « s'inscrire ».
- Le contribuable devra désigner une personne en qualité d'administrateur de son espace entreprise, sur la plateforme <https://e-impots.gouv.ci>, en renseignant l'autorisation du mandataire, et fournir une adresse e-mail valide.
- Il devra également joindre la copie scannée de la pièce d'identité de l'administrateur identifié.
- La demande d'adhésion est vérifiée et validée par le centre des téléservices fiscaux, dans un délai de 45 heures. Une notification par e-mail comportant un mot de passe par défaut, est adressée au contribuable. Ce mot de passe pourra ensuite être changé par le demandeur.
- Les demandes insuffisamment renseignées font l'objet de rejet motivé et notifié par e-mail au demandeur qui devra alors reprendre la procédure d'adhésion.

Connexion

- Après l'obtention du mot de passe par défaut, l'administrateur désigné peut se connecter à l'espace e-impots de l'entreprise. Pour se connecter au portail, l'utilisateur doit disposer des trois éléments suivants :
 - Une adresse électronique (son e-mail) ;
 - Un numéro de télédéclarant (NTD), qui reste confidentiel ;
 - Un mot de passe (MDP) également confidentiel.
- Pour plus de sécurité, un code de connexion à usage unique est généré automatiquement par le système et envoyé sur l'e-mail de l'utilisateur.
- Ce code à usage unique doit obligatoirement être saisi dans le champ prévu à cet effet. L'utilisateur est alors invité à cliquer sur « se connecter », afin de se retrouver dans l'espace entreprise.
- Une fois dans l'espace entreprise, l'administrateur peut créer des utilisateurs et leur attribuer des mots de passe et différents profils en fonction de l'organisation de l'entreprise.

Télédéclaration

- Lors de la première connexion, l'administrateur doit sélectionner, sous sa propre responsabilité, tous les impôts et taxes auxquels l'entreprise est assujettie.
- Le contribuable doit sélectionner le sous-onglet « DECLARATIONS ». Tous les impôts et taxes cochés par l'administrateur s'affichent et le contribuable choisit ceux qu'il souhaite déclarer, en cliquant sur « démarrer la déclaration ».
- Le processus de télédéclaration se fait en 5 étapes :
 - Présentation de la déclaration ;
 - Saisie du formulaire de déclaration ;
 - Ajout des pièces justificatives à l'aide de modèles prédéfinis ;
 - Prévisualisation avant transmission de la déclaration ;
 - Confirmation de la transmission de la déclaration à la DGI.
- Une fois une déclaration transmise à la DGI, elle ne peut être modifiée et doit être réglée.
- Toutefois, il y a la possibilité de souscrire une déclaration additive en cas d'insuffisance de déclaration, d'erreurs ou d'omissions.
- Le contribuable sélectionne le sous-onglet « déclarations hors délai », à partir du menu « DECLARATIONS », puis « déclarations en retard ».

Paiement

- Avant d'effectuer tout paiement à partir du portail e-impots, il est impératif d'enregistrer au préalable les comptes bancaires de l'entreprise dans l'onglet « Mon compte/Comptes bancaires » du portail.
- Deux instruments de paiement sont disponibles sur le portail e-impots : le télépaiement par prélèvement et le virement bancaire RUO (Référence unique d'opération).

Télépaiement par prélèvement

- Pour payer les impôts par prélèvement, le contribuable doit au préalable et une seule fois, pour chaque compte bancaire, mettre en place une autorisation permanente de prélèvement.
- A cet effet, il devra :
 - Télécharger et imprimer la demande d'autorisation de prélèvement ;
 - Signer l'autorisation et la transmettre à la banque ;
 - Récupérer le formulaire d'autorisation complété et contresigné par votre banque, avec un numéro d'autorisation à 10 chiffres ;
 - Transmettre le formulaire au receveur en charge du portail e-impôts.
- A partir du sous-onglet « paiements à effectuer » du menu « Paiements », le contribuable devra sélectionner les montants des déclarations qu'il souhaite régler et cliquer sur le bouton « Payer ». Les impôts sont payés en un clic.
- Le contribuable est tenu de déclencher les paiements relatifs à un mois donné, car aucune opération ne sera effectuée sans qu'elle n'ait été au préalable ordonnée par un utilisateur habilité de votre espace entreprise e-impôts.
- Avec le paiement par prélèvement, le portail e-impôts permet d'émettre des ordres de paiement jusqu'à 23h 59mn, le jour de la date limite de paiement ; ce qui n'est pas le cas du paiement par virement bancaire.

Virement bancaire

- A la différence du paiement par prélèvement, le paiement par virement doit se faire bien avant la date limite de paiement, afin d'intervenir dans les délais légaux.
- Le contribuable doit sélectionner le sous-onglet « Paiements à effectuer » du menu « Paiements », choisir ensuite les montants des déclarations qu'il souhaite acquitter et cliquer sur le bouton « Payer par virement ».
- Par la suite, il sélectionne le compte à débiter et édite un ordre de virement e-impôts généré par le système.
- Le contribuable imprime l'ordre de virement e-impôts, le signe et le dépose à sa banque, pour exécution. Cette opération se répètera chaque fois que le virement bancaire sera choisi pour effectuer un quelconque paiement.

Chiffres et indicateurs clés de l'année 2018

PERFORMANCE GLOBALE DE 2018

- Prévission : 2 170,2 mds
- Réalisation : 2 146,9 mds
- **Ecart négatif de 23,2 mds**

SOURCES DE COMPTABILISATION DES RECETTES

- 86% des recettes recouvrées par des sources informatisées (E-Impôts et GUOAR)

EMISSIONS FONCIERES

- Emissions totales : 139,7 mds
- Emissions Normales : 124,1 mds (88,8%)
- Droits Constatés : 15,6 mds (11,2%)

CONTRIBUABLES DES IMPOTS DIVERS

- 130 990 contribuables en 2018 contre 121 856 en 2017, soit une croissance de 7,5% par rapport à 2017

ASSUJETTIS A L'IMPOT FONCIER

- Personnes Morales : **5 542** (1,5% du fichier)
- Personnes Physiques : **367 180** (98,5% du fichier)

PARCELLES CADASTREES

- Nombre total de parcelles : 1 664 666
- Parcelles imposées : 460.102 (27,6%)
- Parcelles non imposées : 1.204.564 (72,4%)

Evénements marquants de l'année 2018

1- Installation des sous-comités d'éthiques et de déontologie



*La Direction générale des Impôts a procédé à l'installation du **sous-comité d'Ethique du Cabinet du DG**, le lundi 30 avril au 11^{ème} étage de la tour E.*



*La Direction générale des Impôts a procédé à l'installation du **sous-comité d'Ethique de la Direction du Cadastre**, le lundi 19 mars 2018 à la salle de réunion du 4^{ème} étage de la Tour E.*



*La Direction générale des Impôts a procédé à l'installation du **sous-comité d'Ethique de la Direction de la Communication, de la Qualité et de la Promotion du Civisme Fiscal** le jeudi 22 mars 2018 à la salle de réunion du 11ème étage de la Tour E.*



2- HACKATHON 2018



*La Direction générale des Impôts en collaboration avec le Fonds Monétaire International (FMI) a organisé l'**HACKATHON 2018** les 27 et 28 février 2018 à Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire.*

3- Visite du Trésor Américain



Une mission d'assistance technique du **Trésor Américain** s'est déroulée du 08 au 19 octobre 2018 à la Direction générale des Impôts.

4- 17^{ème} édition du Prix d'Excellence de la Direction générale des Impôts



La Direction générale des Impôts a organisé la **17^{ème} édition du Prix d'Excellence** sous le haut parrainage de son Excellence Monsieur Daniel Kablan DUNCAN, Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire, le mardi 31 juillet 2018 au Palais des Congrès du SOFITEL, Abidjan, Hôtel Ivoire.

5- Forum social de la DGI



La Direction générale des Impôts (DGI) a organisé son **forum social** sous la présidence de M. OUATTARA Sié Abou, Directeur général des Impôts, les 8 et 9 juin 2018 à AFRIKLAND HOTEL de Grand-Bassam.

RESULTATS DE GESTION 2018

Les résultats obtenus au titre de l'année 2018 sont présentés par grandes missions.

I. Missions d'assiette

Les activités menées en matière d'assiette ont porté sur :

- le suivi du fichier des contribuables ;
- le suivi des défaillants ;
- l'assainissement du fichier (constitution ou désactivation des fiches centralisées) des PME-PMI et des Professions Libérales ;
- la collecte et la reconstitution des fichiers de certaines professions réglementées (ordres professionnels) ;
- le projet d'étude relative à la notion de PME-PMI.

A- Le suivi du fichier des contribuables

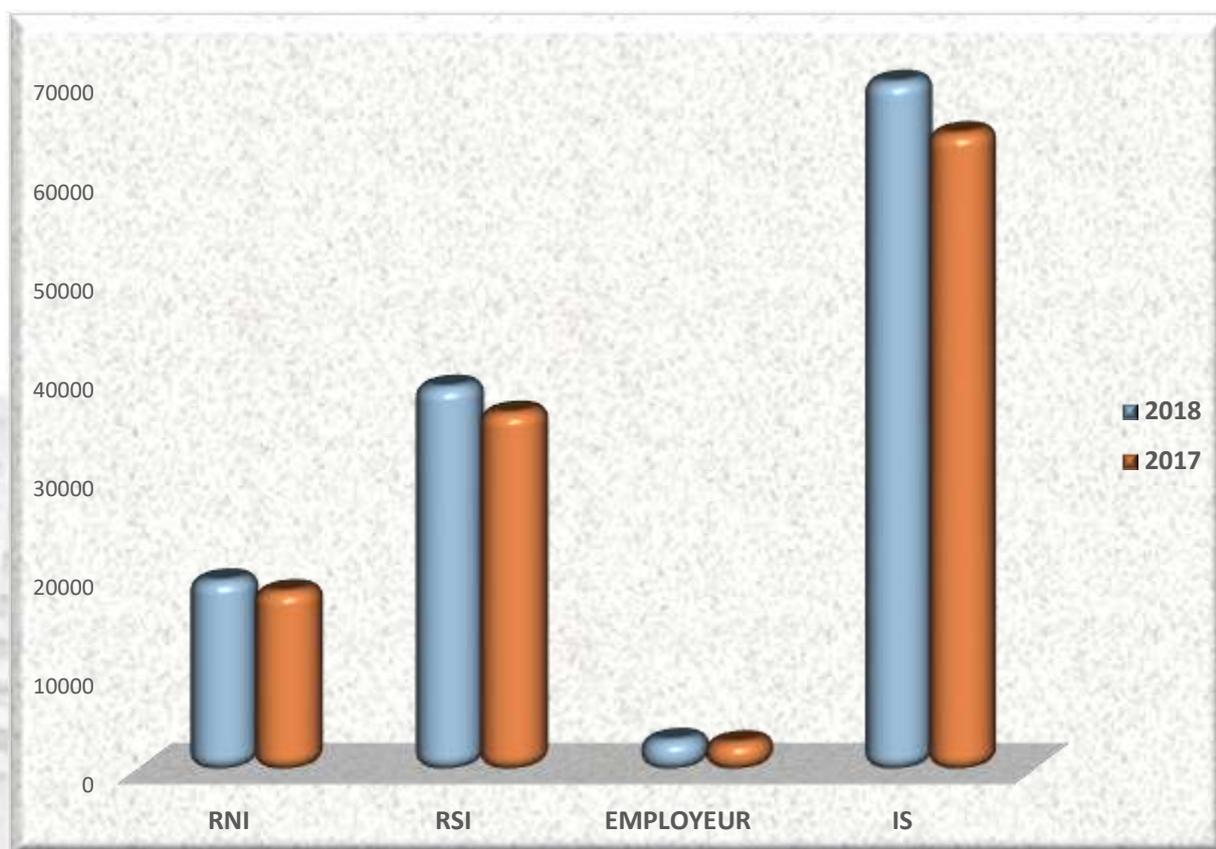
Le nombre de contribuables inscrits au fichier des impôts divers à fin décembre 2018 est de **130 988** contre **121 856** à fin décembre 2017.

La structure du fichier de 2018 par régime se présente ainsi qu'il suit :

- **15%** régime réel d'imposition (RNI) ;
- **30%** régime simplifié d'imposition (RSI) ;
- **53%** impôt synthétique (IS) ;
- **2%** employeur¹

⁴ Un employeur est un contribuable qui ne paie que les Impôts sur Traitements et Salaires (ITS)

Graphique : Répartition des contribuables par régime d'imposition



Source : GUOAR

Tableau 1 : Répartition du fichier entre les services d'Abidjan et ceux de l'intérieur

	ANNEE 2018					ANNEE 2017				
	REEL	RSI	EMPL	IS	TOTAL	REEL	RSI	EMPL	IS	TOTAL
DGE	928	16	131		1075	829	4	121		954
DME	2525	0	0	0	2525	2383	202	9		2594
DRAN1	2 121	10 026	366	6 947	19460	2 061	9 646	338	6 523	18568
DRAN2	387	1638	78	5 151	7254	273	1190	68	4 277	5808
DRAN3	1 563	2 874	187	10 613	15237	1 113	2 615	182	9 591	13501
DRAN4	328	1698	22	3 049	5097	349	1376	21	2 650	4396
DRAN5	609	3 467	87	11 683	15846	662	3 265	80	10 609	14616
DRAN6	380	2 997	79	2 734	6190	406	3 093	91	2 759	6349
DRAS1	1 222	3 852	57	3 896	9027	1 107	3 427	47	3 738	8319
DRAS2	1 477	5 420	93	6 227	13217	1 591	5 123	78	6 285	13077
TOTAL ABIDJAN	11 540	31 988	1 100	50 300	94 928	10 774	29 941	1 035	46 432	88 182

DR Abengourou	125	225	229	788	1367	81	159	205	656	1101
DR Aboisso	718	1048	274	1803	3843	678	936	252	1489	3 355
DR Agboville	561	469	178	1618	2826	487	400	152	1474	2 513
DR Bondoukou	89	135	39	341	604	100	202	86	392	780
DR Bouaké	448	895	87	2 295	3725	362	677	57	2 063	3 159
DR Dabou	300	467	112	817	1696	275	387	105	688	1 455
DR Daloa	593	268	139	1 418	2418	1275	516	80	2 014	3 885
DR Dimbokro	157	166	25	622	970	150	160	24	570	904
DR Gagnoa	685	277	44	1 892	2898	727	260	38	1 719	2 744
DR Guiglo	341	127	5	308	781	194	58	4	202	458
DR Korhogo	482	793	262	874	2411	396	818	213	824	2 251
DR Man	473	185	37	993	1688	251	134	31	809	1 225
DR Odienné	32	63	76	189	360	17	60	84	173	334
DR San-Pedro	2182	1227	308	3 161	6878	1949	1050	299	2 936	6 234
DR Yamoussoukro	571	576	227	2 221	3595	488	536	231	2 021	3 276
TOTAL INTERIEUR	7 757	6 921	2 042	19 340	36 060	7 430	6 353	1 861	18 030	33 674
TOTAL DGI	19 297	38 909	3 142	69 640	130 988	18 204	36 294	2 896	64 462	121 856

Tableau 2 : Fichier de la DGE et des CME

SERVICES GESTIONNAIRES	REGIME D'IMPOSITION			Total
	RNI	RSI	EMPL	
DGE	928	16	131	1 075
DME	2525	-	-	2 525
Total	3 453	-	-	3 600

En ce qui concerne les moyennes entreprises, la DGI a mis l'accent également sur le contrôle de la qualité et de l'intégrité du fichier en procédant à son assainissement et à sa mise à jour. Cette opération s'est déroulée principalement à la DGE et à la DME. Elle a eu un impact sur le nombre de contribuables fonctionnels, notamment à la DME, tel que cela ressort du tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Variation du fichier global

Variation du fichier global	CME DJIBI	CME MARCORY	CME PLATEAU	CME PORT BOUËT	TOTAL DME
Fichier début période (année 2017)	790	550	680	620	2 640
Transferts "Entrant"	8	8	13	66	95
Transferts "Sortant"	43	4	22	139	208
Fichier fin période (année 2018)	755	554	671	547	2 527
Ecart	-35	+4	-9	-73	-113
Taux de progression	-4,43%	0,73%	-1,32%	-11,77%	-4,28%

Source : DME

La baisse de 4,28% du nombre de contribuables de fin décembre 2017 au 31 décembre 2018 est liée à l'opération d'assainissement du fichier visant à distinguer les contribuables fonctionnels des contribuables non fonctionnels.

Aussi, l'assainissement du fichier a permis de procéder à une bonne répartition des contribuables de la DME en tranches de chiffre d'affaires.

Tableau 4 : Répartition des contribuables de la DME par tranche de chiffre d'affaires

Tranche de chiffre d'affaires	CME	Industrie	Commerce	Services	TOTAL DME	Taux d'occupation
0 – 200.000.000	DJIBI	12	68	178	258	10%
	MARCORY	19	20	45	84	3%
	PLATEAU	7	13	-	20	1%
	PORT BOUET	-	-	-	-	0%
	Sous-Total	38	101	223	362	14%
200.000.001 – 400.000.000	DJIBI	5	71	117	193	7%
	MARCORY	9	50	47	106	4%
	PLATEAU	28	39	30	97	4%
	PORT BOUET	18	98	115	231	9%
	Sous-Total	60	258	309	627	24%
400.000.001 – 1.000.000.000	DJIBI	6	59	90	155	6%
	MARCORY	17	62	90	169	7%
	PLATEAU	23	125	125	273	11%
	PORT BOUET	14	71	52	137	5%
	Sous-Total	60	317	357	734	28%
1.000.000.001 – 2.000.000.000	DJIBI	7	20	58	85	3%
	MARCORY	14	40	42	96	4%
	PLATEAU	17	67	84	168	6%
	PORT BOUET	16	62	54	132	5%
	Sous-Total	54	189	238	481	19%
2.000.000.001 – 3.000.000.000	DJIBI	1	16	9	26	1%
	MARCORY	6	24	17	47	2%
	PLATEAU	6	42	45	93	4%
	PORT BOUET	6	20	11	37	1%
	Sous-Total	19	102	82	203	8%
+ de 3.000.000.001	DJIBI	1	15	22	38	1%
	MARCORY	6	27	19	52	2%
	PLATEAU	6	7	7	20	1%
	PORT BOUET	-	8	2	10	0%
	Sous-Total	13	57	50	120	5%

B- Le suivi des défaillants

Le suivi des défaillants a constitué une des activités essentielles en 2018. Ce suivi a été réalisé par la surveillance des obligations déclaratives, à partir de quelques indicateurs sur le respect des obligations déclaratives de la Direction des Moyennes Entreprises.

- baisse du taux de défaillance en matière d'ITS, de 7,27% en 2017 à 5,94% en 2018, soit une baisse de 1,33% ;
- baisse du taux de défaillance en matière de TVA, de 6,67% en 2017 à 4,52% en 2018, soit une baisse de 2,15%;
- baisse du montant des crédits de TVA de 20,5 milliards en 2017 à 19,8 milliards en 2018, soit un écart net de 769 millions.

C- Le suivi de la création de nouvelles entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Code des Investissements

Dans le nouveau code des investissements, les agréments sont délivrés à travers trois régimes principaux : le régime de la déclaration à l'investissement, le régime de l'agrément à l'investissement et le régime des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

1- Au titre du régime de la Déclaration à l'Investissement

Le régime de déclaration s'applique aux investissements réalisés au titre de la création d'activités. Les avantages accordés dans ce régime concernent exclusivement la phase d'exploitation.

Depuis l'avènement du nouveau code des investissements, la programmation des visites de constat de réalisation des investissements ainsi que la rédaction des rapports qui les sanctionnent sont désormais du ressort du CEPICI.

A ce titre, le CEPICI a effectué conjointement avec la Direction des Opérations d'Assiette(DOA) 14 visites de constats de fin de réalisations des investissements. Les données prévisionnelles consolidées des entreprises qui ont été élues à ces régimes sont :

- effectif prévisionnel de 79 emplois (en 1^{ère} année),
- un investissement hors TVA & FDR 187 655 038 FCFA,
- BIC & Contributions des patentes, contribution employeur et impôt foncier : 2 666 209 590 FCFA.

2- Au titre du régime de l'agrément à l'investissement

Le régime de l'agrément à l'investissement s'applique aux investissements relatifs aux opérations de création (nouvelles activités) et de développement d'activité (extension, diversification, modernisation) dont le montant de l'investissement est assujéti à un certain seuil.

De cinq cents millions (500 000 000 F CFA) dans l'ancien code, ce seuil a connu des modifications. Il est fonction de l'activité économique et des zones d'investissement, (*cf. code des investissements, ordonnance n°2018-646 du 1^{er} aout 2018*).

Au titre de l'exercice 2018, **quatre-vingt-quatorze (94)** visites ont été effectuées pour les constats de fin de réalisation des investissements.

Le tableau suivant présente l'état des contribuables éligibles au régime de l'agrément à l'investissement.

Tableau 5 : Présentation des contribuables éligibles au régime de l'Agrément à l'investissement pour l'année 2018 (fichier transmis par le CEPICI)

PERIODES	AGREMENTS A L'INVESTISSEMENT				MONT INVEST PROJETES	NBRE EMPLOIS PREV
	TOTAL	CREATION	DEVELOPPEMENT	INV COMPL		
2013	126	69	33	24	512 259 439 337	5 450
2014	138	86	52	55	425 731 483 210	5 079
2015	165	87	78	62	669 617 201 937	6 445
2016	197	103	94	58	671 505 058 128	6 457
2017	208	108	100	73	428 789 251 433	5 620
2018	260	160	100	90	685 523 519 648	8 688

INV COMPL = Investissements complémentaires

NB : Les investissements complémentaires (90) ne sont pas pris en compte dans le décompte des entreprises agréées au cours de l'année 2018, car ces entreprises sont déjà comptabilisées au titre des années antérieures.

3- Agréments des programmes de construction de logements à caractère économique et social

La Commission des Exonérations Fiscales pour l'Habitat Economique et Social (CEFHEs) s'est réuni 07 fois au cours de l'année 2018. La Commission a accordé des exonérations fiscales à 05 entreprises.

Le tableau ci-après présente la situation de ces exonérations :

Tableau 6 : Situation des exonérations fiscales pour l'Habitat Economique et Social au 31 décembre 2018

ANNEE 2018	NOMBRE DE CONTRIBUABLES	NOMBRE D'OPERATIONS	NOMBRE DE LOGMTS	MONT INVESTISMT	MONT TVA EXONEREE
TOTAL	05	05	3 526	53 471 311 676	9 066 303 176

Par ailleurs, les missions d'assiette ont porté sur la gestion des procédures d'exonération de TVA prévues par le Code des Investissement, à savoir le remboursement de la TVA acquittée sur projets exonérés et l'exonération de TVA par voie d'attestation.

a. Le remboursement de la TVA acquittée sur projets exonérés.

Dans le cadre de cette procédure, **cent soixante-onze (171) dossiers** ont été traités. Le montant total de la TVA exonérée s'élève à **9 227 628 075 F CFA**.

Les dossiers de demandes de remboursement de TVA acquittée sur projets exonérés reçus et enregistrés au cours de l'année 2018, s'élèvent à **dix-huit (18)** pour un montant de **991 033 560 FCFA**. Le traitement de ces dossiers a été reporté en 2019.

b. L'exonération de TVA par voie d'attestation

La procédure d'exonération de TVA par voie d'attestation dont sont essentiellement bénéficiaires les Ambassades, les organismes, les sociétés et les projets financés par les partenaires au développement, ainsi que les bénéficiaires des exonérations de TVA sur acquisition de véhicules conformément aux dispositions de l'article 7 de l'annexe fiscale 2012, représente l'essentiel des exonérations accordées. Il faut signaler que depuis le premier janvier 2013, les contribuables promoteurs de logements à caractère économique et social et bénéficiant d'un arrêté y sont associés.

Le montant total de ces exonérations se chiffre à **51 050 056 659 F CFA**, contre **45 237 841 450 FCFA en 2017**.

II. Missions de recouvrement

A. Assignations et réalisations générales

Les recettes brutes de la DGI, en 2018, s'établissent à **2 146,9 milliards**, pour un objectif de **2 170,2 milliards**. Il se dégage **un écart négatif de 23,2 milliards**, soit un **taux de réalisation de 98,9%**.

Ces résultats ont été impactés par les facteurs externes et internes suivants :

- la conjoncture internationale défavorable concernant les principales spéculations (cacao, caoutchouc, palmier) ;
- les politiques d'optimisation fiscale mises en place par les entreprises de télécommunication ;
- les difficultés de recouvrement des impôts des entreprises du secteur public ;
- les insuffisances dans la maîtrise et l'exploitation des fichiers des contribuables ;
- les insuffisances des résultats du contrôle fiscal ;
- les insuffisances du système d'information.

L'analyse de ces résultats par type de recouvrement se présente ainsi qu'il suit :

1- Les recettes des paiements spontanés

Les paiements spontanés de 2018 se chiffrent à **1899,6 milliards**, et représentent **88,5%** des recettes.

2- Les recettes des actions particulières

Les recettes des actions particulières de 2018 sont de **247,4 milliards**. Ces recettes qui représentent **11,5%** des recouvrements, se décomposent ainsi qu'il suit :

- Recouvrement contrôle fiscal : **55,7 milliards (22,5%** des actions particulières)
- Recouvrement d'arriérés : **151,5 milliards (61,2%)**
- Opérations de compensations : **40,2 milliards (16,3%)**

Ces réalisations dépassent de **42,0 milliards**, l'objectif de recettes en 2018 fixé à **205,4 milliards** (taux de réalisation de **120,4%**).

En outre, le taux de croissance des actions particulières est de **66,8%**, **soit une évolution de 99,0 milliards** par rapport aux recettes de 2017 qui se chiffraient à **148,3 milliards**.

3- Les modes de paiement

En matière de mode de paiement, l'année 2018 a été marquée par la transition vers le recouvrement par voie électronique. En effet, les recettes perçues via la plateforme e-impôts représentent 48% des recettes totales recouvrées en 2018.

B. Réalisations par nature d'impôt

1- Impôts leaders

a- Impôts sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères (ITS)

Tableau 7 : Les Impôts sur les Traitements et Salaires (ITS) 2018/2017

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	357 678	359 652	1 973	100,55%	321 904	11,73%
4 ^{ème} trimestre	134 137	114 797	-19 339	85,58%	108 397	5,90%
Total	491 815	474 449	-17 366	96,47%	430 301	10,26%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

La progression de **10,3%** des recettes d'ITS de 2018 par rapport à 2017 est supérieure à la croissance projetée à **8,2%** de l'emploi (Direction générale de l'Economie). Cette progression est cependant insuffisante au regard de l'objectif de recettes de 2018, projeté

à **14,6%** et qui intègre 15 milliards de compensations avec les arriérés d'ITS des structures publiques. Ces compensations sur les ITS ont été réalisées à hauteur de 12,2 milliards, soit un écart négatif de 2,8 milliards, faute de crédits budgétaires suffisants pour couvrir l'ensemble de la dette fiscale.

b- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Tableau 8 : La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) 2018/2017

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	337 100	333 934	-3 166	99,06%	317 102	5,31%
4 ^{ème} trimestre	148 857	137 394	-11 464	92,30%	105 577	30,14%
Total	485 957	471 328	-14 629	96,99%	422 679	11,51%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

Le gap par rapport aux prévisions de recettes de TVA constaté à fin septembre 2018 s'est profondément creusé sur le dernier trimestre, en particulier en ce qui concerne les paiements spontanés.

Par rapport au quatrième trimestre 2017, les recettes de TVA progressent de 30,14%. Cette progression est essentiellement due aux actions particulières (+110,1%).

Les paiements spontanés n'évoluent que de 19,9% en raison des facteurs ci-après :

- le recouvrement de **17,8 milliards** de TVA sur les **22 milliards** attendus du règlement de la dette du secteur Energie ;
- la baisse de la contribution des entreprises de télécommunications dont les chiffres d'affaires se contractent de 0,8% à fin septembre 2018 en raison de la chute des recettes provenant du trafic voix et SMS de **5,1%** (en relation avec les bonus offerts par les entreprises du secteur) ;
- le repli des paiements d'AZITO (**-6,6 milliards**) et de la CIE (**-6,6 milliards**), en raison de la baisse des fournitures d'électricité aux pays limitrophes ;
- l'accroissement du niveau des déductions liées aux investissements.

c- Impôt BIC hors pétrole-gaz

Les recettes de l'impôt BIC hors pétrole gaz de 2018 enregistrent une progression par rapport à 2017, essentiellement au cours du 4^{ème} trimestre. Les opérations de contrôle et de recouvrement des arriérés ont permis de dégager un écart positif. Par ailleurs, l'impôt BIC des contribuables relevant d'un régime du réel d'imposition et les retenus BIC-BNC se sont nettement améliorés en lien avec l'activité économique de 2017.

Tableau 9 : L'impôt BIC hors pétrole-gaz 2018/2017

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Réalisations 2018	Ecart	Taux réalisat°	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	319 519	320 460	941	100,3%	284 777	12,5%
4 ^{ème} trimestre	29 221	33 664	4 443	115,2%	22 062	52,6%
Total	348 740	354 124	5 384	101,5%	306 839	15,4%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

d- Revenus du pétrole et du gaz

Les revenus du pétrole enregistrent à fin décembre 2018 un écart positif, et ce malgré le non-paiement des **5 milliards** attendus au titre des opérations de swap. Cette performance s'explique par les éléments ci-après :

- l'encaissement de revenus de pétrole plus importants, issus de l'enlèvement de pétrole de septembre 2018 ;
- le paiement de **8,5 milliards** de revenus de pétrole suite aux travaux de recouplement de la DGI, correspondant à la dette de la sir au titre des livraisons de pétrole brut des années antérieures.

Tableau 10 : Revenus du pétrole 2018/2017

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul a fin septembre	26 948	26 948	0	100,0%	9 498	183,7%
4 ^{ème} trimestre	21 800	28 682	6 882	131,6%	3 195	797,8%
Total	48 748	55 630	6 882	114,1%	12 693	338,3%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

Les revenus du gaz retracés dans les statistiques de la DGI sont basés sur les facturations de gaz à la CIE. Le prix du gaz fourni par l'Etat étant fixé d'avance, l'écart positif entre les réalisations et les prévisions serait lié à une quantité plus importante que prévue de gaz fournie par l'Etat à la CIE pour la production d'électricité.

Cependant il affiche un écart négatif par rapport à 2017, due à la baisse de la production du gaz en 2018. Il convient toutefois de rappeler que la production de gaz a doublé en 2017 par rapport à 2016 grâce aux réformes engagées dans les secteurs pétrolier et gazier de ces dernières années pour les rendre davantage attractifs. Ces mesures semblent donc avoir eu un moindre effet sur la production 2018.

Tableau 11 : Revenus du gaz 2018/2017

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul a fin septembre	48 510	52 111	3 601	107,4%	61 431	-15,2%
4ème trimestre	14 132	15 217	1 085	107,7%	17 863	-14,8%
Total	62 642	67 329	4 687	107,5%	79 294	-15,1%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

2- Impôts de masse

a- Impôts fonciers

Les résultats du quatrième trimestre 2018 affichent un écart négatif par rapport aux objectifs, en raison de la contreperformance enregistrée au niveau des recouvrements spontanés. Cependant, il convient de noter qu'en tenant compte des réalisations de 2017, les résultats du quatrième trimestre et celui du global 2018 connaissent une progression de 25,37% et 19,07% respectivement. Ces évolutions, boostées par les travaux du CORIF, s'appuient sur les recouvrements spontanés (+22,7%) et les actions particulières (+5,3%).

Tableau 12 : Impôt foncier 2018/2017

Montants en millions de FCFA

	Objectifs. 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	76 872	77 107	235	100,31%	65 696	17,37%
4ème trimestre	24 147	22 240	-1 907	92,10%	17 739	25,37%
Total	101 019	99 347	-1 672	98,34%	83 434	19,07%

b- Impôt synthétique

Les résultats en matière d'impôt synthétique sont en deçà des objectifs, aussi bien au niveau des paiements spontanés que des actions particulières. Toutefois, les recettes au quatrième trimestre connaissent une progression de **+14,72%** par rapport à 2017.

Par ailleurs, il convient de signaler que le rythme de progression des recettes connaît une tendance haussière depuis 2016, face au dynamisme de l'activité. En effet, de -3,4% entre 2015 et 2016 à +9,1% entre 2016 et 2017, les recettes d'impôt synthétique progressent de 16,2% en 2018 par rapport à 2017.

Tableau 13 : Impôt synthétique 2018/2017

Montants en millions de FCFA

	Objectifs	Réalisations	Ecart	Taux de réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	7 196	7 208	13	100,18%	6 170	16,82%
4 ^{ème} trimestre	3 212	2 953	-259	91,94%	2 574	14,72%
Total	10 408	10 162	-246	97,63%	8 744	16,21%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

3- Autres natures d'impôt

a- Impôt sur le revenu des valeurs mobilières

Les recettes d'IRVM progressent de **23,4%** en 2018 comparées à 2017. De même les objectifs de 2018 ont été atteints.

Cette performance s'explique en partie par les actions concertées avec la tutelle qui ont permis de recouvrer **2,8 milliards** d'IRVM dû par CIPREL au titre de l'année 2018. En effet, cette entreprise, pour des raisons de procédures internes, envisageait de reporter en 2019, le paiement de l'IRVM normalement exigible en 2018.

Tableau 14 : Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	61 821	61 992	171	100,3%	60 986	1,6%
4 ^{ème} trimestre	21 280	22 005	725	103,4%	7 086	210,6%
Total	83 101	83 997	896	101,1%	68 072	23,4%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

b- Impôt sur le revenu des créances

Les réalisations de l'IRC sont en très forte hausse par rapport à 2017 et l'objectif est atteint grâce à la fois aux paiements spontanés (+ 26,2%), en lien avec la hausse des créances intérieures (+15,2%) et aux actions particulières qui augmentent de 2,3 milliards soit 293% comparativement à 2017.

Tableau 15 : l'impôt sur le revenu des créances (IRC)

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	19 343	19 350	7	100,0%	13 646	41,8%
4 ^{ème} trimestre	2 403	4 517	2 114	188,0%	3 561	26,8%
Total	21 746	23 867	2 121	109,8%	17 207	38,7%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

c- taxe sur les Opérations Bancaires (TOB)

En 2018, les recettes ont connu une hausse de près de 6% par rapport à 2017. Malgré cette augmentation, l'objectif de l'année n'a pas été atteint. La moins-value est le résultat de la contre-performance réalisée au 4^{ème} trimestre avec une baisse des recettes et un taux de réalisation de 89%.

Tableau 16 : La taxe sur les Opérations Bancaires (TOB)

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	50 318	50 318	0	100,00%	45 950	9,50%
4 ^{ème} trimestre	17 705	15 804	-1 901	89,26%	16 499	-4,21%
Total	68 023	66 122	-1 901	97,21%	62 449	5,88%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

d- Droits d'enregistrement HORS café cacao

Les objectifs de recettes du quatrième trimestre et de l'année 2018 relatifs aux droits d'enregistrement hors café-cacao affichent un écart négatif par rapport aux prévisions, et une baisse en comparaison avec les réalisations de la même période en 2017.

Cette baisse de recette est en partie liée aux mesures prises dans le cadre de « Doing business », en particulier l'aménagement en 2018 des dispositions relatives aux droits d'enregistrement des décisions de justice. En effet, le taux proportionnel applicable au montant de la condamnation qui était de 2,5%, a été réduit à 0%, 0,5% et 1,5% en fonction de ce montant.

Tableau 17 : Les droits d'enregistrement HORS cafe cacao

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	14 839	15 110	270	101,82%	14 975	0,90%
4 ^{ème} trimestre	6 803	5 626	-1 177	82,69%	4 080	37,88%
Total	21 642	20 735	-907	95,81%	19 055	8,82%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

e- Droits d'enregistrement ANACARDE

Les opérations de contrôle et de recouvrement des arriérés menées au cours du dernier trimestre de l'année, ont permis de dégager un écart positif sur cette taxe. En particulier, il a été fait obligation au Conseil Coton-Anacarde, de subordonner le renouvellement de l'agrément des opérateurs à la présentation d'une attestation de régularité fiscale.

Tableau 18 : Les droits d'enregistrement ANACARDE

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	7 303	7 839	537	107,35%	8 916	-12,08%
4 ^{ème} trimestre	0	1 596	1 596		304	425,42%
Total	7 303	9 436	2 133	129,20%	9 220	2,34%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

f- Droits d'Enregistrement café-cacao

L'objectif de recettes en matière de droits d'enregistrement café-cacao n'a pas été atteint, le prix de référence étant inférieur de 12,1 francs/kg à l'hypothèse de prix retenue lors de la fixation des objectifs de recettes 2018 (1 253,6 FCFA/kg contre 1 241,5 FCFA/kg prévu). Comparativement à 2017, les droits d'enregistrement du café-cacao de 2018 sont en baisse. Le taux de croissance négatif s'explique par le fait que les recouvrements en 2018 de cette taxe, ont été réalisés essentiellement au cours du 4^{ème} trimestre, la mesure de suspension des droits d'enregistrement prise en 2017, n'a été levée qu'en octobre 2018.

Tableau 19 : Les Droits d'Enregistrement café-cacao

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	588	588	0	100,0%	80 691	-99,3%
4 ^{ème} trimestre	12 699	12 313	-386	97,0%	29	42829,6%
Total	13 287	12 901	-386	97,1%	80 719	-84,0%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

g- Taxe ad valorem

Lors de la dernière mission du FMI de septembre-octobre 2018, l'objectif de recette en matière de taxe ad valorem a été révisé à la baisse compte tenu de la crise sociale qui avait entraîné la fermeture de la mine de TONGON. La reprise plutôt que prévue des activités de cette mine est à l'origine de cet écart positif enregistré sur cette taxe.

Tableau 20 : la Taxe ad valorem

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	10 354	10 918	565	105,45%	10 785	1,23%
4 ^{ème} trimestre	0	3 014	3 014		3 508	-14,08%
Total	10 354	13 932	3 579	134,56%	14 293	-2,52%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

h- Produit des vignettes

Les réalisations en matière de vignettes affichent un gap par rapport aux prévisions de près de 2 milliards au quatrième trimestre et tout au long de l'année 2018.

En outre, on note une croissance négative (-7,83%) des recettes au quatrième trimestre 2018 par rapport à la même période de 2017. Ce gap semble s'expliquer au regard des statistiques douanières qui affichent une forte baisse des importations de véhicules de transport depuis septembre 2018.

Par ailleurs, Il convient de rappeler que le rendement des vignettes a été fortement impacté sur le premier semestre 2018 par les dysfonctionnements du Guichet Unique Automobile, suite au scandale sur le non dédouanement de certains véhicules de luxe.

Tableau 21 : Le produit des vignettes

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	14 215	14 215	0	100,00%	12 640	12,46%
4 ^{ème} trimestre	6 094	4 208	-1 885	69,06%	4 566	-7,83%
Total	20 308	18 423	-1 885	90,72%	17 206	7,07%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

i- Les droits de timbres

Les prévisions annuelles n'ont pas été atteintes, en raison des contreperformances accusées au 4^{ème} trimestre.

Par ailleurs, les droits sur les papiers timbrés ne sont plus recouverts par la DGI depuis la réforme du secteur du transport qui a entraîné la création des Centres de Gestion Intégrée (CGI) en 2014. En outre, les paiements dématérialisés (par mobile money) sont exemptés des droits de timbre.

Tableau 22 : Les droits de timbres

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	10 235	10 499	264	102,16%	9 644	8,87%
4 ^{ème} trimestre	4 608	3 423	-1 185	74,28%	3 520	-2,74%
Total	14 844	13 922	-922	93,38%	13 163	5,76%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

j- Les patentes

La contribution des patentes commerce ont enregistré un gap de **1, 357 milliards** en 2018. Ce gap découle des difficultés éprouvées par les services dans la gestion de la patente commerce.

Toutes fois, on note **une progression de 47,5%** des recettes des actions particulières en 2018 par rapport à 2017, traduisant l'effort de productivité des services.

A fin décembre 2018, les recettes se sont accrues de 8,9% par rapport à 2017 contre une croissance de 11,9% prévue.

En ce qui concerne la patente transport, les objectifs ont été entièrement réalisés

Tableau 23 : La patente commerce

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	70 024	71416	1391	101,97%	65 878	8,41%
4 ^{ème} trimestre	5 785	3 036	-2 748	52,48%	1 895	60,21%
Total	75 809	74452	-1 357	98,21%	67 774	9,85%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

Tableau 24 : La patente transport

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	10 225	10 229	4	100,04%	9 133	12,00%
4 ^{ème} trimestre	235	410	175	174,47%	344	19,19%
Total	10 460	10 639	179	101,71%	9 477	12,26%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

k- les taxes domaniales

Les recettes domaniales ont enregistré des résultats négatifs en 2018. Ces résultats négatifs sont dus aux retards observés au niveau de la signature des ACD et la lenteur dans le processus d'acquisition du Titre Foncier.

Tableau 25 : Recettes domaniales 2018

Montants en millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	16 150	16 739	589	103,65%	15 635	7,06%
4 ^{ème} trimestre	18 846	15 073	-3 773	79,98%	5 343	182,12%
Total	34 996	31 812	-3 184	90,90%	20 978	51,65%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

I- Les droits d'accises

✓ La taxe sur les boissons

Les recettes en matière de taxe sur les boissons du 4^{ème} trimestre progressent de 20,7% par rapport à 2017 mais l'objectif de recettes n'est pas atteint, entraînant un gap par rapport à l'objectif annuel. Cette contreperformance s'explique par un niveau de recettes trop optimiste, retenu lors de la révision de l'objectif de recettes 2018 effectuée en septembre-octobre 2018.

Tableau 26 : Taxe sur les boissons

En millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	18 569	18 617	48	100,3%	16 789	10,9%
4 ^{ème} trimestre	6 980	5 920	-1 061	84,8%	4 905	20,7%
Total	25 550	24 536	-1 013	96,0%	21 695	13,1%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

✓ Taxe sur les tabacs

Les recettes de l'année 2018 sont en forte augmentation et l'objectif de recette annuel est atteint. Cette performance est en lien avec la hausse de 1 point du taux de la taxe (36 % en 2018 contre 35 % initialement).

Tableau 27 : Tableau sur la taxe sur les tabacs

En millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	13 608	13 608	0	100,0%	9 849	38,2%
4 ^{ème} trimestre	4 642	5 178	536	111,5%	3 705	39,8%
Total	18 250	18 786	536	102,9%	13 554	38,6%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

m- La taxe sur les télécommunications

Le rendement de la taxe sur les télécommunications est largement en de çà des attentes en raison essentiellement des deux éléments ci-dessous :

- la transformation des activités de transferts d'argent en activités bancaires, et leur séparation de celles de la téléphonie : cela a conduit à réduire l'assiette de la taxe sur les télécommunications au niveau de certains opérateurs (MTN et ORANGE CI) ;
- la baisse du chiffre d'affaires des entreprises de télécommunications, comme il a été relevé plus haut en ce qui concerne la TVA.

Tableau 28 : contributions de la taxe sur les télécommunications

En millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	37 089	37 089	0	100,00%	35 829	3,52%
4 ^{ème} trimestre	12 187	9 804	-2 383	80,44%	11 408	-14,06%
Total	49 276	46 893	-2 383	95,16%	47 238	-0,73%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

n- La taxe spécifique sur les consommations téléphoniques

Pour les mêmes raisons citées dans l'analyse de la taxe sur les télécommunications, l'on note un solde négatif à la fin 2018, avec un taux de réalisation de 91,5%. Par ailleurs, les recettes en matière de taxe spéciale sur les communications téléphoniques sont en baisse par rapport à celles de 2017.

Tableau 29 : contribution de la taxe spécifique sur les consommations téléphoniques

En millions de FCFA

	Objectifs 2018	Recettes 2018	Ecart	Taux réalisation	Recettes 2017	Taux de croissance
Cumul à fin septembre	15 729	15 729	0	100,00%	17 517	-10,21%
4 ^{ème} trimestre	12 187	9 804	-2 383	80,44%	6 177	58,72%
Total	27 916	25 533	-2 384	91,46%	23 694	7,76%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

III. Mission de contrôle et autres actions de lutte contre la fraude fiscale

A. Réalisations du contrôle fiscal en 2018.

En 2018, le point consolidé des contrôles indique que **1 554** affaires ont été définitivement conclues. Les suppléments de droits qui ont été rappelés se chiffrent à **146,514 milliards**, sur lesquels **55, 660 milliards** ont été recouvrés.

Tableau 30 : Synthèse des contrôles fiscaux conclus en 2018

<i>Montants en millions FCFA</i>				
Direction	Nombre notifications définitives	Droits notifiés	Droits recouvrés	Taux de recouvrement
DVFN	332	97 591	38 084	39,0%
DGE	216	21 681	6 913	31,9%
DME	1 006	27 242	10 663	39,1%
dont CME Plateau	239	4 536	1 905	42,0%
CME Djibi	212	3 497	1 560	44,6%
CME Marcory	201	6 706	1 178	17,6%
CME Port Bouët	314	12 503	6 020	48,2%
TOTAL	1 554	146 514	55 660	38,0%

Source : Document d'analyse des recettes de l'année 2018 de la DGI

B. Autres actions de lutte contre la fraude fiscale

1- Travaux d'enquêtes

Au titre de l'année 2018, la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse Risque (DERAR) a conduit 110 missions d'enquêtes. Elle a également réalisé 78 droits de visite (perquisitions) et procédé à la fermeture de 12 entreprises. En outre, 31 contribuables ont été interpellés lors de contrôles à la circulation.

La DERAR a, au titre de sa mission de documentation, saisi les informations servant de base à la confection du Bulletin des Annonces Légales à partir du journal « FRATERNITE MATIN » et du Journal Officiel (JO). Ces données ont été transmises aux différents services concernés pour exploitation.

2- Recoupement

L'exploitation des bulletins de recoupement a permis de produire 395 notifications définitives, qui ont généré 9,3 milliards en droits et 5,5 milliards de pénalités contre respectivement 7,2 milliards et 7,5 au titre de l'année 2017 pour 241 notifications définitives.

3- Analyse-risque

Au cours de l'année 2018, les travaux d'analyse-risque réalisés par la DERAR ont porté entre autres sur :

- les travaux d'études de l'analyse-risque, à travers l'analyse du rendement fiscal du secteur de la téléphonie et du secteur bancaire en Côte d'Ivoire ;
- la mise en place d'outils informatiques (mise en place d'un outil de suivi et d'analyse des entreprises assujetties à la TVA et d'un outil de collecte des fiches d'informations des cellules de veille et d'analyse-risque) ;
- l'élaboration du programme des contrôles fiscaux 2019.

4- Opérations spéciales

Dans le cadre du programme spécial de contrôle fiscal, la Direction des moyennes Entreprises a reçu de la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque (DERAR), une liste de 231 dossiers de contribuables relevant du régime du réel simplifié (RSI) et fiscalement domiciliés dans les directions régionales. Ces

IV. Gestion du cadastre

A. Assiette de l'impôt foncier

Le fichier de l'impôt foncier comporte **372 722 contribuables** à fin décembre 2018. Il est composé à 98,5% de personnes physiques contre 1,5% de personnes morales.

Le nombre de parcelles cadastrées est passé de **1 567 525 à 1 686 180** parcelles, soit une progression nominale de 118 655 nouvelles parcelles, et un taux de 7,6% entre 2017 et 2018.

Cet accroissement résulte de la mise à jour des plans et des travaux cadastraux engagés par les directions régionales de l'intérieur du pays.

Le nombre de parcelles imposées est passé de 422 112 en 2017 à 460 102 en 2018, soit une progression de 9%. Par rapport aux parcelles existantes sur les plans, le taux d'imposition est de 27,6%.

B. Emissions et recouvrement de l'impôt foncier

Les émissions d'impôt foncier (émissions normales et droits constatés) à fin 2018 s'élèvent à **139,7 milliards** pour un objectif annuel de 127 milliards. Pour 2017, les émissions étaient de 124 218,4 milliards. L'on observe une progression de 15 438,8 milliards, ce qui

représente un taux de progression de 12,4%. Cette progression de s'explique par les opérations de recensement et de mise à jour des bases d'imposition effectuées en 2018.

Tableau 31 : Présentation des émissions d'impôt foncier

Montants en millions de FCFA

	Année 2017	Année 2018	Ecart	Taux de variation (%)
Emissions Normales	111 313,5	124 051,6	12 738,2	11,4
Droits Constatés	12 904,9	15 605,6	2 700,6	20,9
TOTAL	124 218,4	139 657,2	15 438,8	12,4

Source : Document d'analyse des recettes 2018 de la DGI

V. Domaine et conservation foncière

A. Gestion du domaine de l'Etat

L'année 2018 a été marquée par la gestion de nombreux dossiers de contentieux.

Pour cette année 2018, quatre-vingt-trois (83) dossiers contentieux ont été imputés à la Sous- direction de la Conservation foncière. Sur ces 83 dossiers, dix-huit (18) arrêts ont été rendus par la Chambre Administrative de la Cour Suprême, relatives notamment à une (01) assignation en responsabilité de plein contentieux et dix- sept (17) annulations de certificats de propriété foncière.

B. Gestion du séquestre et de la curatelle

L'année 2018 a vu le dégel des biens meubles et immeubles des personnes inculpées dans le cadre de la crise post-électorale. Diverses ordonnances de fin de séquestre ont été prises par le Juge d'instruction pour la restitution de leurs biens.

C. Bilan de la gestion du Livre Foncier Electronique

Le nombre total de titres fonciers disponibles dans les livres des Conservations de la Propriété Foncière et des Hypothèques au 31 décembre 2018 s'élève à **261 508** dont **253 191 consultables en ligne**. Les titres fonciers non consultables en ligne sont les titres fonciers qui ont été créés sans faire l'objet de saisie dans la base de données. Ces titres fonciers existent dans les CPFH qui n'ont pas encore fait l'objet de certification. Par ailleurs, des contrôles de migrations sont effectués afin de s'assurer qu'après la mise à jour des

informations nouvelles sur un titre foncier (nouvelle inscription), celui-ci est mis en ligne systématiquement.

En ce qui concerne la création des titres fonciers au cours de l'exercice 2018, l'on enregistre un total de **20 756** dont **9 283** dans le District d'Abidjan et **11 473** à l'intérieur du pays.

L'opération de certification des titres fonciers des circonscriptions foncières en dehors du district d'Abidjan s'est poursuivie après Grand-Bassam, Agboville, Dabou, Dimbokro et Yamoussoukro avec les Conservations de la Propriété Foncière et des Hypothèques (CPFH) d'Abengourou et de Bondoukou où **4 760** titres fonciers certifiés ont été mis en ligne.

En ce qui concerne les publications de droits réels au Livre Foncier Electronique, l'on enregistre **14 308** inscriptions pour une valeur de **1 ,393 725 269 013 F CFA**.

VI. Activités supports à travers les missions et réalisations du Centre de Télé-services Fiscaux (CTF)

Dans le processus de mise en œuvre des télé-procédures, le Centre des télé-services Fiscaux a joué un rôle fondamental dans l'assistance aux contribuables et la conduite du changement.

A. Assistance en ligne et accueil physique des contribuables

Le nombre d'assistance effectué au cours de l'année 2018 est en hausse de 1 343 cas en comparaison avec l'année 2017. Cette augmentation est tirée principalement par les assistances par email est en liaison avec l'implémentation de nouvelles fonctionnalités et les modifications de certains formulaires sur le portail e-impôts.

Tableau 32 : Nombre d'assistances aux contribuables 2018

Assistances	2018			2018/2017		
	Fin sept	Trim. 4	Total	Fin sept	Trim. 4	Total
Nombre total d'assistance	11 996	2 398	14 394	-92	1 435	1 343
Assistance à distance	11 551	2 024	13 575	-483	1 090	607
Nombre d'assistances aux contribuables par téléphone	7 110	1 135	8 245	-3 058	344	-2 714
Nombre d'assistances aux contribuables par email	4 441	889	5 330	2 575	746	3 321
Nombre d'accompagnements physiques	445	374	819	391	345	736

Source : Centre des Téléservices Fiscaux

Ces assistances ont porté la patente commerce, le FDFP, la TVA et les impôts retenues à la source (AIRSI, PPSSI, RIBIC, RIBNC).

B. Communication et conduite du changement

Au titre de la sensibilisation des usagers à l'utilisation du portail e-impôts, plusieurs outils de communication ont été utilisés. Il s'agit notamment des émissions radio et télé, des communiqués par voie de presse et des conférences publiques.

Par ailleurs, des formations thématiques hebdomadaires ont été dispensées, en vue d'assurer une maîtrise à l'ensemble des usagers.

En outre, des sessions spécifiques ont été tenues à l'invitation de certaines entreprises telles que Côte d'Ivoire Tourisme, FIRCA, CIE (Direction Financière et Comptable), SODEFOR et VITIB.

Au total, 1 890 auditeurs des entreprises ont été formés en 2018. Cet effectif est en nette progression en comparaison à 2017, en raison de la mise en service de la nouvelle application e-liasse.

Tableau 33 : Nombre de formations aux usagers sur l'année 2018

Formation	2018			Écart 2018/2017		
	Fin sept.	4 Trim.	TOTAL	Fin sept.	4 Trim.	TOTAL
Nombre d'auditeurs formés	1 776	114	1 890	602	25	627
Nombre d'agents de la DGI assistés	917	0	917	882	-788	94

Source : Centre des Téléservices Fiscaux

Une mission de suivi s'est effectuée dans l'ensemble des Directions du 03 au 21 avril 2018 afin d'assurer une bonne maîtrise de l'outil SAMA et une meilleure productivité des agents.

Au regard des retours effectués par les points focaux, il ressort la faible implication des Directeurs régionaux et des Chefs de Services dans le processus de la conduite du changement en faveur de la digitalisation de la DGI. En effet, seulement 8,8% des agents des Directions régionales détiennent une habilitation SAMA, capable de suivre leurs contribuables sur la plateforme des téléservices.

Dans l'optique d'améliorer les services en ligne, la Direction générale des Impôt, en collaboration avec l'ENSEA, a initié le 27 septembre 2018, une étude d'évaluation de la satisfaction des entreprises de la DGE. L'objectif de cette étude est d'identifier les défis à relever, en vue d'atteindre un taux d'adhésion des grandes entreprises de 100%, à fin décembre 2018.

C. Statistiques et indicateurs des plateformes des téléservices fiscaux

Les statistiques indiquent que les services et solutions en ligne ont enregistré une bonne trajectoire de performance en 2018.

1- Activités de la plateforme e-impôts

Le volume d'activité enregistré sur le portail e-impôts est en constante amélioration comme le témoigne les indicateurs.

En effet, au terme de cette deuxième année d'exploitation, le portail e-impôts enregistre un **taux d'adhésion de 78,1%** pour les contribuables de grandes entreprises et les petites entreprises, soit plus du double du niveau de performance enregistré en 2017. Ce bon résultat résulte des dispositions qui ont été prises pour rendre obligatoire des déclarations spontanées des contribuables de la DGE et de la DME sur e-impôts, ainsi que des efforts de sensibilisation qui ont soutenu la mise en œuvre de ces dispositions.

Par ailleurs, **2701** contribuables sur **2906** adhérents DGE-DME, dont **1623 nouveaux** contribuables supplémentaires, ont déclaré au moins un impôt au cours de cette année.

La performance de l'utilisation de la plateforme e-impôts se traduit également par l'accroissement de 617,2 milliards de recettes recouvrées en comparaison à 2017, portant le niveau des recettes réalisées **au-delà de 1 000 milliards cette année 2018**.

Les recettes recouvrées par le biais du portail e-impôt (DGE, CME, certaines DR) représentent en moyenne **48,7%** des recouvrements globaux de 2018, en nette amélioration par rapport à 2017.

2- Activités de la solution DGI-mobile

Les recettes e-impôts encaissées via la solution DGI mobile représentent environ 1,6% des ordres de paiement.

Ce taux, bien que encore faible, pourrait connaître une hausse en 2019, grâce à la sensibilisation des personnes physiques redevables de l'impôt foncier, au civisme et à l'utilisation de l'application DGI-mobile qui leur est dédiée.

3- Activités de la plateforme e-liasse

Il ressort des résultats obtenus que des efforts restent à faire pour atteindre l'objectif poursuivi par la plateforme e-liasse. Les difficultés techniques rencontrées par l'application et son utilisation difficile par les usagers n'ont pas favorisé une forte utilisation. En effet, après huit mois d'utilisation, juste 0,7% de liasses ont été enregistrés via l'application sur les 45 758 états financiers de l'exercice 2017 attendus (voir annexe 5).

CONCLUSION

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de réformes structurantes de notre administration fiscale, ce qui amorce un nouveau virage qui appelle de nouveaux comportements dans la gestion des contribuables en vue d'une meilleure sécurisation des ressources de l'Etat. Toutes les solutions informatiques élaborées et mises en œuvre n'ont pour finalité que la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement du recouvrement et surtout l'offre de meilleurs services aux contribuables, comme facteurs de performance.

Ainsi, la dématérialisation des formalités de déclaration et de paiement, démarrée à partir des grandes et moyennes entreprises, s'étend progressivement à l'ensemble des contribuables.

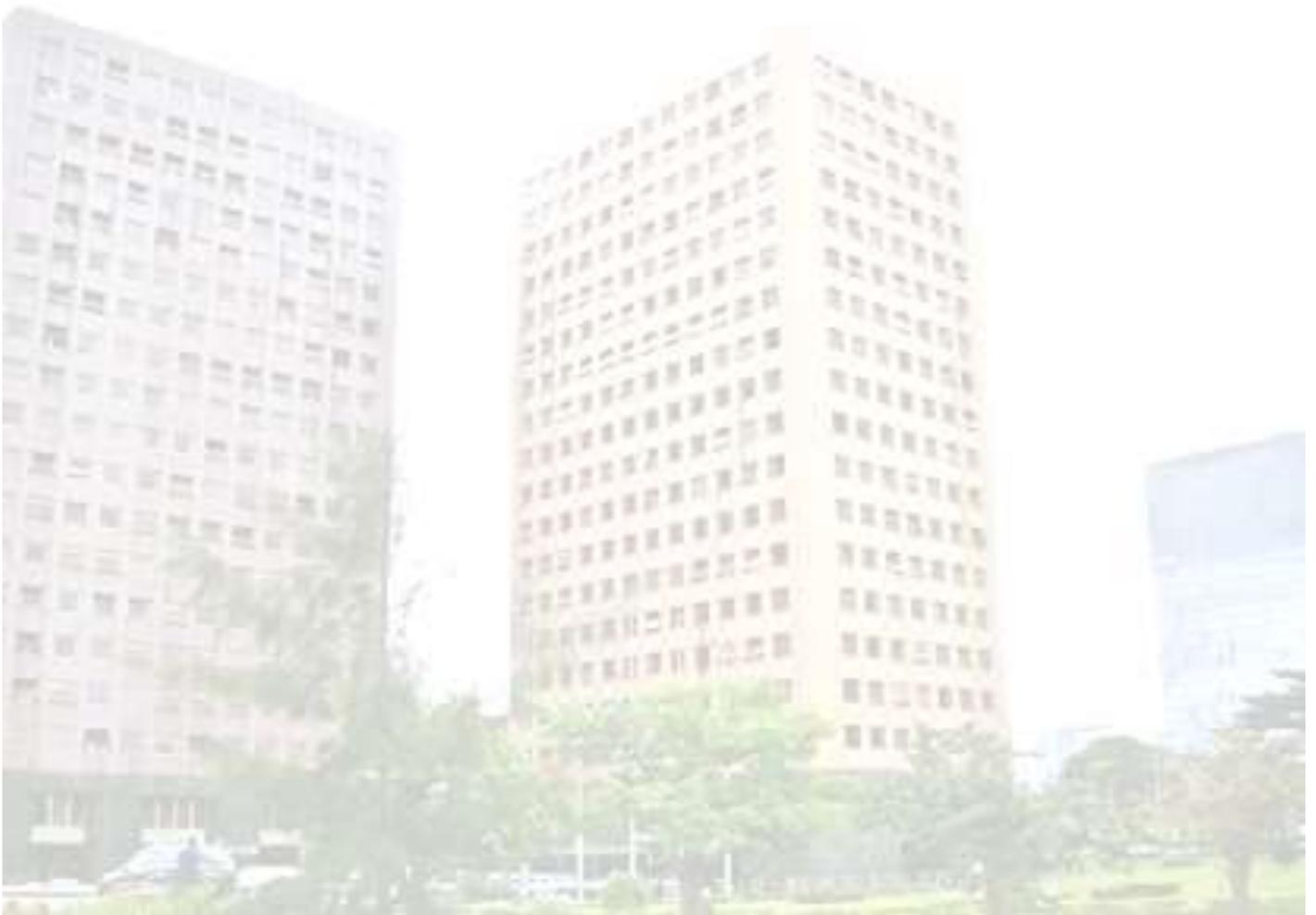
Toutes les réformes engagées, aussi bien au niveau de la politique fiscale que de l'administration fiscale, ont permis à la DGI de franchir pour la première fois, la barre de 2000 milliards de recettes.

Les efforts seront poursuivis en 2019, en vue de renforcer les performances de la DGI. Dans ce cadre, sur la base du bilan de 2018, la DGI attend prendre plusieurs actions correctives, notamment:

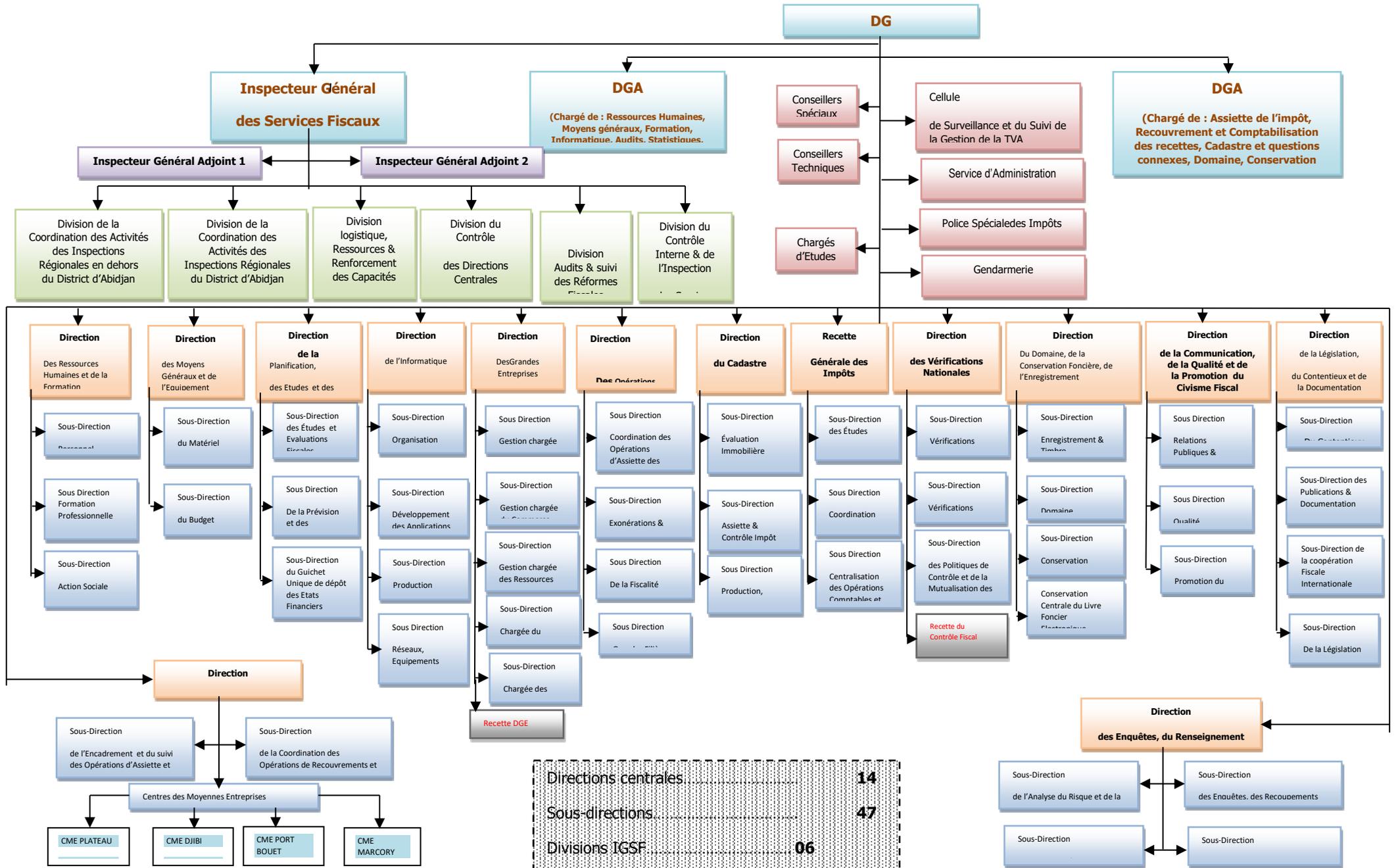
- autoriser la refonte complète de l'application e-liasse de sorte à l'intégrer au SIGICI et à fournir un seul portail de l'ensemble des téléprocédures (environnement web unique capitalisé sur e-impôts) aux contribuables clients ;
- exhorter les Directeurs régionaux à s'impliquer parfaitement dans le processus de digitalisation et entraîner l'ensemble de leurs personnels ;
- prendre en compte les Microfinances au titre des instruments de paiement pour les zones qui ne disposent pas d'établissements bancaires ;

OUATTARA Sié Abou

ANNEXES



Annexe 1 : ORGANIGRAMME DE LA DGI



Annexe 2 : Les couts fiscaux par nature d'impôts ne sont pas parvenus au titre de l'année 2018

Nbre de Dossiers	Nombre d'Emplois	Masse Salariale	Investissement. Hors TVA & FDR	BIC	Contribution Patente	Foncier	Contribution Employeur	TOTAL BIC & Contribution Patente Foncier
260	8 688	23 833 288 401	685 523 519 648	464 147 203 838	21 472 687 917	10 603 509 911	5 459 470 895	501 682 872 561

Annexe 3 : Etat des remboursements de crédits de TVA au cours de l'année 2018

	Dossiers reçus		Dossiers en cours d'instruction		Dossiers rejetés ou retirés		Crédit partiellement rejeté	Dossiers incomplets		Dossiers ayant fait l'objet de création de certificat de remboursement	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Crédits de TVA reçus en 2017 dont le traitement s'est poursuivi en 2018	5	473 785 066	0	0	0	0	36 448 522	0	0	5	437 336 544
Crédits de TVA ordinaires 2018 (nouvelle procédure)	241	15 646 042 646	21	560 159 229	24	1 147 589 029	404 390 443	0	0	196	13 533 903 945
Total	246	16 119 827 712	21	560 159 229	24	1 147 589 029	440 838 965	0	0	201	13 971 240 489

Annexe 4 : Natures des assistances en 2018

Nature de l'assistance		Effectif	Pourcentage
1	Demandes de courrier contenant le NTD	384	2,7%
2	Explication du processus d'adhésion au portail e-impôts	295	2,0%
3	Assistances au remplissage des documents pour l'adhésion au portail	133	0,9%
4	Explications du processus de réinscription après rejet	147	1,0%
5	Assistances pour non réception du mot de passe	74	0,5%
6	Difficultés à se connecter au portail	673	4,7%
7	Difficultés de génération du code à usage unique	76	0,5%
8	Assistances au titre de la réinitialisation de compte ou d'habilitation	114	0,8%
9	Difficultés à sélectionner les impôts à déclarer	156	1,1%
10	Difficultés à ajouter un compte bancaire sur le portail	90	0,6%
11	Difficultés à créer de nouveaux utilisateurs	114	0,8%
12	Double signature ou validation relative au paiement	3	0,0%
13	Demandes d'activation de l'autorisation de prélèvement	44	0,3%
14	Demandes de mise en place d'une autorisation de prélèvement	152	1,1%
15	Demandes de régularisation d'un double prélèvement (trop perçu)	17	0,1%
16	Demandes de suppression d'une déclaration par erreur	152	1,1%
17	Difficultés à déclarer un impôt	7 262	50,5%
18	Difficultés à reprendre une déclaration déjà initiée	47	0,3%
19	Demandes à déclarer par anticipation (avant la date d'ouverture)	19	0,1%
20	Demandes de déclaration rectificative	132	0,9%
21	Déclarations validées au contenu vide	22	0,2%
22	Difficultés à effectuer un paiement	843	5,9%
23	Suivi de déclaration sans paiement	36	0,3%
24	Demandes d'annulation d'un ordre de virement ou paiement	33	0,2%
25	Demandes de quittance	223	1,5%
26	Demandes de correction de quittance	7	0,0%
27	Demandes de correction de la fiche contribuable	152	1,1%
28	Demandes de changement d'adresse email	382	2,7%
29	Demandes de changement d'administrateur	106	0,7%
30	Demandes de souscription aux Etats 301, 302 et Etats financiers	74	0,5%
31	Demandes de formation	256	1,8%
32	Proposition de correction des formulaires de déclaration	6	0,0%
33	Fond extourné après paiement par prélèvement	0	0,0%
34	Renseignement général	596	4,1%
35	Modification/Perturbation du calendrier	140	1,0%
36	Difficultés à se connecter à l'application e-liasse	793	5,5%
37	Mot de passe e-liasse oublié	79	0,5%
38	Difficultés à joindre une liasse à l'application	308	2,1%

Nature de l'assistance		Effectif	Pourcentage
39	Difficultés à transmettre la liasse à l'expert-comptable	83	0,6%
40	Difficultés à transmettre la liasse à la DGI	62	0,4%
41	Demandes de paramètres e-liasse	109	0,8%
TOTAL		14 394	100,0%

Source : Centre des Téléservices Fiscaux

Annexe 5 : Point des dépôts des états financiers de l'exercice 2017 via l'application e-liasse à fin décembre 2018

Type de liasse	Entreprises concernées	Régimes d'impositions	Nombre de liasses 2017 Attendues (1)	Nombre de liasses enregistrées (2)	Taux d'enregistrement de liasses (3) = (2) / (1)	Nombre de liasses transmises à l'Expert-Comptable (4)	Nombre de liasses par l'Expert-Comptable (5)	Nombre de liasses déposées via E-liasse (6)	Taux de dépôt de liasses via e-liasse	
									(7)=(6) / (2)	(8)=(6) / (1)
SYST. NORMAL	CA ≥ 150 millions	RNI	10 890	786	7,2%	372	187	139	17,5%	1,3%
SYST. ALLEGE	50 millions < CA < 150 millions	RSI	16 464	687	4,2%	380	222	148	21,5%	0,9%
SYST. ALLEGE	50 millions < CA < 150 millions	RSI	16 464	687	4,2%	380	222	148	21,5%	0,9%
SYST. MINIMALE DE TRESORERIE	5 millions ≤ CA ≤ 50 millions	IS	18 286	154	0,8%	86	57	45	29,4%	0,3%
SYST. BANCAIRE	Établissements bancaires	RNI	30	7	23,3%	2	1	1	14,3%	3,3%
SYST. DES ASSURANCES (Vie et IARD)	Sociétés d'assurances	RNI	38	11	29,0%	4	1	1	9,1%	2,6%
Total			45 708	1 645	3,6%	844	468	334	20,3%	0,7%

Source : DGI/ Base de données e-liasse